

DEC143219DR14

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Eveno, M. François Sicot, Mme Galia Valtchinova et Mme Marie Knibiehler pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5193 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire, Solidarité, Sociétés, Territoires

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 Janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5193, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire, Solidarité, Sociétés, Territoires ;

Vu la décision DEC113043INSHS du 23 janvier 2012 nommant M. Denis Eckert directeur de l'unité susvisée ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Emmanuel Eveno, PU, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Eveno, délégation est donnée à M. François Sicot, PU, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Eveno et de M. François Sicot, délégation est donnée à Mme Valia Valtchinova, PU, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Eveno, de M. François Sicot et de Mme Valia Valtchinova, délégation est donnée à Mme Marie Knibiehler, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 8 janvier 2015

Le directeur d'unité

M. Denis Eckert